

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

*Commission de l'emploi et des affaires sociales*

**2006/2018(BUD)**

15.9.2006

## **AVIS**

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007  
(C6-0000/2006 – 2006/2018(BUD))

Rapporteur pour avis: Ona Juknevičienė

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

### *Remarques générales*

1. fait remarquer que la procédure budgétaire 2007 est le premier cadre financier de sept ans qui suit l'adoption du nouvel accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (accord interinstitutionnel)<sup>1</sup>;
2. s'inquiète de ce que, malgré l'augmentation du nombre des États membres de l'Union européenne, les restructurations profondes de l'économie mondiale, les dimensions préoccupantes que prend le chômage et les défis que doit relever la communauté internationale du fait de la révolution technologique, le budget communautaire continue de se révéler limité;
3. estime qu'il est important de donner à la Commission la possibilité de préparer convenablement le cycle de vie d'activités et de programmes nouveaux et renouvelés; considère néanmoins que des actions préparatoires ou des projets pilotes supplémentaires devraient être soigneusement analysés quant à la nécessité de les mettre en œuvre en 2007, s'ils sont lancés au cours de cette année-là, et qu'il convient d'accorder la priorité à l'emploi ainsi qu'aux affaires sociales et au secteur technologique;
4. relève que la grande majorité des lignes budgétaires est arrêtée sous forme d'une enveloppe financière pluriannuelle contraignante, adoptée en vertu de la procédure de codécision, et que seuls sont possibles les transferts à l'intérieur de programmes spécifiques, ou d'un exercice à l'autre; prend acte que les lignes budgétaires "au libre choix" sont celles qui concernent le dialogue social (040302; 04030301; 04030302 et 04030303), la mobilité (040305 et 040304), les agences (Bilbao, Dublin, Cedefop et Turin) et les études sur la situation sociale, la démographie et la famille (040307);
5. estime qu'en ce qui concerne les lignes budgétaires relatives aux dépenses administratives et celles relatives aux agences, tout changement devrait être convenu par l'ensemble des commissions concernées, et escompte que la commission des budgets évitera les actions horizontales, telles qu'une réduction, une augmentation ou une mise en réserve de certaines lignes budgétaires, ce qui saperait les compétences spécifiques des commissions ainsi que la cohérence des actions;

### *Les lignes budgétaires 0402 – le Fonds social européen (FSE)*

6. estime que le FSE et, en particulier, l'ensemble des activités financées au moyen du FSE pour favoriser la formation professionnelle et accroître la qualification des citoyens de l'UE, sont susceptibles de constituer de bons catalyseurs en vue de réaliser certains objectifs de Lisbonne;

---

<sup>1</sup> JO C 139 du 14.6.2006, p. 1.

7. accueille favorablement toute initiative visant à accroître la transparence des activités du FSE et des Fonds structurels, afin d'éviter tout abus ou chevauchement avec d'autres fonds, notamment avec le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEAM);
8. approuve le montant prévu dans l'avant-projet de budget (APB) pour les crédits de paiement, dans la mesure où celui-ci traduit une vision réaliste des problèmes économiques et sociaux des États membres, en rapport naturellement avec leur capacité d'absorption;

#### ***Les lignes budgétaires 0403 – Travailler en Europe: dialogue social et mobilité***

9. se félicite de l'augmentation des lignes budgétaires concernant les activités liées au dialogue social, lesquelles permettront aux partenaires sociaux, et en particulier à ceux des nouveaux États membres, de participer étroitement aux initiatives de la Commission;
10. salue l'augmentation de la ligne budgétaire consacrée au réseau européen pour l'emploi (EURES) jusqu'au niveau de 2005; propose une augmentation supplémentaire qui permettrait, d'abord, de suivre et d'évaluer d'une manière satisfaisante le succès de l'année européenne de la mobilité des travailleurs, ensuite, de prendre en compte les besoins de la Roumanie et de la Bulgarie en matière d'intégration au réseau des services européens de l'emploi et, enfin, d'assurer l'initiation et la formation du personnel chargé des questions de mobilité internationale;

#### ***Les lignes budgétaires 0404 – Emploi et solidarité sociale***

11. se félicite du fait qu'à la suite de l'AIL, le Programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (PROGRESS) bénéficiera de 100 millions d'euros supplémentaires pour la période du cadre financier; relève que la procédure budgétaire a commencé dans le cadre de la stratégie politique annuelle (SPA), tandis que la proposition d'APB a précédé l'adoption de l'accord interinstitutionnel; souligne que, par conséquent, cette augmentation n'est pas prise en compte par l'APB;
12. constate que les crédits octroyés à la section consacrée à l'égalité des genres dans le cadre de PROGRESS sont inférieurs à leur niveau de 2006 et qu'ils représentent 9,17 % de l'enveloppe globale, au lieu des 12 % convenus entre les institutions;

#### ***Les agences***

13. approuve la proposition d'APB en ce qui concerne les quatre agences relevant de la compétence de la commission de l'emploi et des affaires sociales – l'Agence pour la sécurité et la santé au travail (ASST), la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND), le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et la Fondation européenne pour la formation (FEF) – étant donné que cette proposition leur permettra de réaliser leur mandat et les priorités convenues, tout en tenant compte de la nécessité de renforcer leurs activités face à l'élargissement de l'UE;
14. invite le Conseil et la Commission à parvenir à un accord avec le Parlement suffisamment à temps pour que l'Institut européen du genre commence ses travaux début 2007; estime

que l'enveloppe allouée pour 2007 est suffisante; souligne que l'accroissement futur du financement de l'institut dépendra toutefois de ses besoins et de ses performances;

***Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEAM)***

15. constate que le FEAM est en cours d'examen et ne sera pas adopté avant la fin de l'année au plus tôt; souligne néanmoins que l'accord interinstitutionnel a déjà arrêté les procédures budgétaires prévues pour ce Fonds: une réserve de 500 millions d'euros, qui sera libérée par étapes une fois que les projets de financement seront arrêtés;
16. propose que la réserve soit mise place par la voie d'un amendement au projet de budget (PB), afin d'aller dans le sens de la décision de l'AII et de ne pas reporter les procédures après l'entrée en vigueur du règlement.

## PROCÉDURE

<b>Titre</b>	Projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007 - Section III - Commission
<b>Numéro de procédure</b>	2006/2018(BUD)
<b>Commission compétente au fond</b>	BUDG
<b>Avis émis par</b> Date de l'annonce en séance	EMPL
<b>Coopération renforcée – date de l'annonce en séance</b>	
<b>Rapporteur pour avis</b> Date de la nomination	Ona Juknevičienė 14.12.2005
<b>Rapporteur pour avis remplacé</b>	
<b>Examen en commission</b>	11.7.2006
<b>Date de l'adoption</b>	13.9.2006
<b>Résultat du vote final</b>	+: 38 -: 1 0: 3
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Jan Andersson, Roselyne Bachelot-Narquin, Jean-Luc Bennahmias, Emine Bozkurt, Iles Braghetto, Philip Bushill-Matthews, Milan Cabrnock, Alejandro Cercas, Ole Christensen, Derek Roland Clark, Luigi Cocilovo, Harald Ettl, Richard Falbr, Carlo Fatuzzo, Ilda Figueiredo, Joel Hasse Ferreira, Roger Helmer, Stephen Hughes, Karin Jöns, Ona Juknevičienė, Jan Jerzy Kułakowski, Sepp Kusstatscher, Jean Lambert, Raymond Langendries, Elizabeth Lynne, Thomas Mann, Mario Mantovani, Jan Tadeusz Masiel, Maria Matsouka, Ria Oomen-Ruijten, Siiri Oviir, Marie Panayotopoulos-Cassiotou, Pier Antonio Panzeri, Jacek Protasiewicz, José Albino Silva Peneda, Kathy Sinnott, Jean Spautz, Anne Van Lancker, Gabriele Zimmer
<b>Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final</b>	Mihael Brejc, Richard Howitt, Jamila Madeira, Leopold Józef Rutowicz, Gabriele Stauner, Patrizia Toia
<b>Suppléant(s) (art. 178, par. 2) présent(s) au moment du vote final</b>	
<b>Observations (données disponibles dans une seule langue)</b>	...